

Le Maire de Sannois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L. 2122-22, L. 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique, articles L. 2123-1 et R. 2123-1,

Vu la délibération n° 2020/32 du 03 juillet 2020 du Conseil municipal portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Vu l'arrêté n°2023/74 du 05 octobre 2023 portant délégation de fonctions aux Adjointes et Conseillers Municipaux Délégués,

Considérant qu'il y a lieu d'établir un marché public de Services n°24044 ayant pour objet l'animation d'ateliers d'anglais à la Maison des Loisirs et des Arts (MLA) pour la saison culturelle 2024-2025,

DECIDE :

Article 1 : de confier et de signer le marché n°24044 de Services à :

Décision n°	Attributaire	Objet	Montant
2024/107	Massiva OUAGUENI 17, rue du Chemin de Fer 93 500 PANTIN Siret n°888 495 504 00019	Marché 24044 : Convention de prestations pour le développement d'action culturelle - Ateliers d'anglais à la MLA	5 518 € TTC maximums

Article 2 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautill BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

Article 3 : La Directrice Générale des Services de la Ville de Sannois et Madame le comptable public du service de gestion comptable d'Ermont, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision est transmise en Sous – Préfecture et fera l'objet d'une communication au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Accepte dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil Municipal m'a conférée par sa délibération du 3 juillet 2020

SANNOIS, le 23 septembre 2024

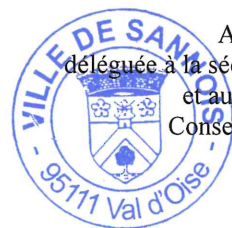
Laurence TROUZIER-EVEQUE



Adjointe au maire
déléguée à la sécurité et la tranquillité publique
et aux affaires juridiques
Conseillère communautaire



Pour le Maire
Par délégation
Le Directeur Général Adjoint des services



Exécutoire en vertu de l'article L. 2131-1 DU CGCT

A.R. du 25 septembre 2024.....

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 20240923..... - DC2024-107-CC

Publiée le 25 septembre 2024.....